Ce document est la propriété de S.N. CENTRAIR et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation

Société Nouvelle Centrair

BULLETIN DE SERVICE
N° 34-12

PLANEURS SN CENTRAIR SNC34C

OBJET : PRECISION SUR PROGRAMME D'ENTRETIEN

VALIDITÉ : Planeurs "Alliance34" tout N° de série ayant atteint 3000h de vol

BUT : Augmenter le potentiel du planeur jusqu'à 4000h de vol

APPLICATION : Dès que le planeur a atteint 3000h de vol

DESCRIPTION :

Le planeur SNC34C est certifié pour une durée de vie de 6000h.

Le programme d'entretien, inclus dans le manuel d'entretien en section 5, décrit les contrôles périodiques à appliquer sur le planeur, **Inspection de Routine de Petit Entretien** (à chaque remontage du planeur ou toutes les 100h), **Inspection Annuelle de routine** (annuellement ou après 500h de vol) et **Inspection de Grande Visite** (tous les 5 ans).

Des inspections spéciales doivent également être effectuées à 3000h, 4000h et 5000h.

L'objet de ce bulletin de service est de préciser le programme de visite à 3000h.

Ce programme fait l'objet du document 34BE1920 disponible sur demande à SN CENTRAIR.

Nota: Après application de ce programme, il est nécessaire de renvoyer le dossier de visite renseigné à SN CENTRAIR (cf. §6 du document 34BE1920).
Les résultats des visites 3000H permettront de faire évoluer le programme de contrôle 3000h si nécessaire et de finaliser les visites 4000 et 5000h.

Société Nouvelle CENTRAIR
Aérodrome - 36300 LE BLANC
FRANCE
Tél. : 02.54.37.07.96 - Fax : 02.54.37.48.64

Edition du 08/02/2008

Classification
- ■ Impératif
- ☐ Recommandé
- ☐ Pour information